

DES DROITS À FAIRE VIVRE, DES ENGAGEMENTS À OBTENIR !

Derrière le dispositif présenté en CSEC, une question demeure : **quelles seront les conséquences concrètes pour les agents ?**

LES POINTS DE VIGILANCE DE LA Cgt-FO

- Un entretien distinct de l'évaluation annuelle

L'entretien de parcours professionnel porte sur les compétences, les formations et les perspectives d'évolution. Il ne doit pas être détourné pour évaluer la performance ou fixer des objectifs de résultats.

- Des formations réellement accessibles

Identifier un besoin de formation ne suffit pas. La Cgt-FO restera attentive aux suites données aux demandes, aux moyens accordés et aux possibilités effectives d'accès à la formation pour tous les salariés.

- Des perspectives d'évolution concrètes

Mobilité interne, promotion, reconversion, acquisition de nouvelles compétences : les souhaits exprimés doivent pouvoir être examinés sérieusement. Les salariés doivent obtenir des réponses claires, et pas seulement des promesses sans échéance.

- La reconnaissance des compétences et du travail réel

Les missions supplémentaires, l'évolution des responsabilités et les compétences acquises doivent être prises en compte dans les échanges. Le parcours professionnel doit aussi être un levier de reconnaissance et d'évolution, y compris salariale lorsque la situation le justifie.

- L'égalité de traitement entre les salariés

La Cgt-FO sera vigilante à ce que l'accès aux formations et aux perspectives professionnelles ne dépende pas du service, du responsable hiérarchique, du temps de travail ou de la capacité individuelle à faire valoir ses demandes.

- Un suivi des engagements pris

Chaque salarié doit recevoir une copie du document écrit établi à l'issue de l'entretien. Les demandes formulées, les réponses apportées et les suites envisagées doivent être fidèlement retracées. Un entretien sans suivi risque de rester sans effet.

CE QUE CHAQUE AGENT DOIT RETENIR

L'article L. 6315-1 du Code du travail prévoit notamment :

- Un entretien au cours de la première année suivant l'embauche, puis tous les quatre ans, sous réserve des dispositions conventionnelles applicables.
- Un entretien consacré aux compétences, au parcours professionnel, aux besoins de formation et aux souhaits d'évolution.
- Un document écrit dont une copie est remise au salarié.
- Un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel tous les huit ans.
- Des dispositions spécifiques après certains congés ou absences, ainsi qu'à l'occasion de la visite médicale de mi-carrière (autour de 45 ans). A noter que pour les agents publics, qui ne bénéficient pas de la visite médicale de mi-carrière, s'ils souhaitent cet entretien, ils peuvent le solliciter.

LES EXIGENCES DE LA Cgt-FO :

Nous demandons que la mise en œuvre de ce dispositif s'accompagne :

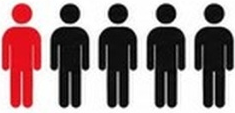
- D'une information claire de tous les salariés sur leurs droits et les modalités pratiques.
- De critères transparents concernant l'accès à la formation et les perspectives d'évolution.
- D'un suivi réel des demandes formulées lors des entretiens.
- D'une attention particulière aux salariés dont le parcours professionnel a été freiné ou dont les métiers évoluent.
- D'un bilan permettant aux représentants du personnel d'apprécier l'effectivité du dispositif, dans le respect des règles applicables.

L'enjeu ne se limite pas à organiser des entretiens : il est de garantir des parcours professionnels plus sécurisés, de réelles possibilités d'évolution et une meilleure reconnaissance des compétences.

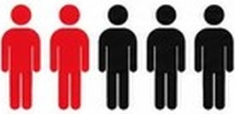
UN ENTRETIEN, C'EST UN POINT DE DÉPART. LES RÉSULTATS DOIVENT SUIVRE !

La Cgt-FO reste à votre écoute pour vous informer, vous accompagner dans la préparation de votre entretien et faire remonter les difficultés rencontrées.

cgt-FO
France Travail



1 SUR 5
20 % DE GRÉVISTES
→ **+ 1,5 %**
D'AUGMENTATION GÉNÉRALE



2 SUR 5
40 % DE GRÉVISTES
→ **+ 3 % ?**
ET SI NOUS ALLIONS LES CHERCHER

**POUR LA DÉFENSE DE NOS MISSIONS,
DE NOS EMPLOIS, DE NOS MÉTIERS,
POUR DES AUGMENTATIONS SIGNIFICATIVES
DE NOS SALAIRES ET DE NOS TRAITEMENTS**

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE
ET DANS LES MANIFESTATIONS**

JEUDI 5 NOVEMBRE

**SI 1 AGENT SUR 5 A SUFFI À FAIRE PLIER LE MINISTÈRE,
IMAGINONS CE QUE NOUS POUVONS ARRACHER SI NOUS SOMMES DEUX FOIS PLUS NOMBREUX !**

Les textes de nos tracts sont rédigés par les militants de la Cgt-FO.

Nous ne recourons à l'intelligence artificielle que pour certaines mises en forme et mises en page.